

A L'ORDRE! A L'ORDRE!

On délibère dans le tu-
multe

LA QUESTION D'ÉCLAIRAGE AU CONSEIL

Une motion pour reconse-
litation est rejetée par un
vote de 12 contre 11

Le maire menace l'échevin
Robert d'expulsion

Une nouvelle assemblée
samedi

A l'ordre! à l'ordre! tels sont les cris qui se firent entendre par toute la salle municipale quand, après la lecture du contrat de l'éclairage et la proposition d'adoption de ce contrat par MM. Marsollet et Préfontaine, tout le monde se leva, les uns pour protester les autres pour obtenir des explications ou des amendements. Il s'en suivit un tumulte indescriptible comme il ne s'en est vu dans aucun conseil municipal au milieu duquel, onze heures sonnant, le maire quitta son fauteuil et leva la séance.

En vain M. Leclerc tenta-t-il de tenir tête à l'orage, deux échevins se perdirent dans la tempête. En vain, M. Penny voulut-il réclamer quelques minutes de privilège. Il dut céder devant la confusion générale et prendre son siège.

Le rapport lu, M. L. O. David commença ensuite la lecture d'une lettre des avocats de la ville, recommandant l'adoption du contrat et disant que tout en ayant des droits indiscutables contre l'adoption du contrat, la ville était libre de ne pas se lancer dans une poursuite qui rapporterait certes cher sans rapporter de bénéfices vu que les membres de cette compagnie ont tous disparus du pays. Lecture fut ensuite faite du rapport de la commission d'éclairage en faveur de la signature du contrat, puis la discussion recommença de plus belle.

MM. Connaughton et McBride proposèrent la reconsideration de la résolution adoptée par le conseil le 16 juillet dernier, concernant la question du gaz. MM. Préfontaine et Beauséjour s'opposèrent sans succès à cette motion n'étant pas dans l'ordre et qu'avant préalable en aurait dû être donné, ainsi que le veut la charte de la ville.

M. Stevenson ne partagea pas cette opinion, le maire non plus, et la motion fut mise aux voix et rejetée sur le vote suivant:

MM. Connaughton, Currier, Leclerc, Beauséjour, Smith, McBride, Farrel, Savigneau, Rainville, Penny, Stevenson—11.

Contre—Lefebvre, Jacques, Grothé, Hurlbut, Brunet, Dupré, Préfontaine, Beauséjour, Kéroux, Nolan, Robert, Préfontaine—12.

Alors M. Savigneau insista pour entendre la lecture de tous les documents relatifs à la question de l'éclairage. M. Connaughton se leva et déclara et le calme se rétablit pour un instant. Ces documents lus, MM. Préfontaine et Brunet soulèvent la question préalable et demandent que le contrat soit adopté.

Cette proposition est suivie d'une autre de MM. Leclerc et McBride en faveur de l'ajournement, mais d'un huit s'opposent et la séance se continue.

A ce moment, M. Stevenson mit le feu aux poudres en taxant d'infamie la motion de M. Préfontaine, qui avait pour but d'empêcher toute discussion sur l'importante affaire de l'éclairage. M. Savigneau appuya son collègue du quartier Ouest et demanda qu'on ne vote pas à la vapeur. Les interruptions pleuvent de toutes parts.

MM. Brunet, Robert et Marsollet sont d'avis qu'on ne doit pas tolérer de discussion quand il s'agit de la question préalable. Telle n'est pas cependant l'opinion du maire et le bal va son train. M. Connaughton, M. Robert, mais le maire intervient et menace de faire expulser M. Robert.

M. Stevenson continue à dire que le maire n'a pas le droit de signer un contrat qui est révoqué par le public et la ville pour une période indéterminée.

M. Beauséjour l'interrompt et demande au maire d'appliquer le règlement qui permettrait pas de discours de plus de dix minutes. M. Robert se lève et dit: «Je ne trouve que les discours par leur ton sont une mauvaise plaisanterie. Les membres du conseil ont cru ainsi une réputation de fous dans le public».

M. Leclerc veut la discussion complète du contrat. Il soutient que la clause donnant à la compagnie le droit exclusif de faire usage des rues de la ville dégrève les prérogatives du conseil, c'est une «vraie».

De son côté, M. Turner demande que le contrat soit imprimé et distribué aux membres pour qu'ils en prennent connaissance.

M. Connaughton se réclame de la liberté du dix-neuvième siècle et ne veut pas que la canaille ait accès dans l'assemblée municipale.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

ON DEMANDE UN COLLECTEUR

La conduite du gouverne-
ment est injurieuse

Le Board of Trade s'agitte

L'assemblée régulière du conseil du «Board of Trade» a eu lieu hier après-midi sous la présidence de M. J. A. Cantie.

Étaient présents: Messieurs John Torrance, John McKergow, Chas. T. McNally, Jas. Crutcher, H. Miles, Arch. Nicoll, Wm. Hlvin, Jas. E. Reudel, David Robertson et G. F. C. Smith.

Le président dit qu'il a eu, en compagnie de messieurs McKergow et Robertson, une entrevue avec les membres du comité des chemins dans le but de vendre à la ville le terrain avoisant l'édifice du «Board of Trade». Ces derniers lui ont promis de régler la question à l'assemblée communale et ont reçu le département de la marine informant le conseil que le gouvernement impérial a confié à la considération d'un comité l'abolition de la taxe pour l'entretien des phares. Un grand nombre de propositions de navires font partie de ce comité.

Le département du revenu de l'intérieur a envoyé une copie de l'ordre en conseil du 25 septembre, mettant en vigueur les nouveaux règlements pour l'inspection du grain. Il y est parlé de l'augmentation des droits que le nouveau inspecteur, M. H. Labadie, encaissera: il devra remettre au gouvernement l'excédent de ses collections quand ses dernières dépasseront \$4,000.

L'association du beurre et du fromage demande au conseil qu'un inspecteur de fromages soit nommé dans les mêmes conditions que les autres inspecteurs: qu'il soit examiné et trouvé compétent par une commission d'experts avant d'être nommé officiellement par le gouvernement en signant les nouveaux règlements pour l'inspection du grain. Il y est parlé de l'augmentation des droits que le nouveau inspecteur, M. H. Labadie, encaissera: il devra remettre au gouvernement l'excédent de ses collections quand ses dernières dépasseront \$4,000.

Le conseil approuve cette requête et s'adresse au gouvernement en ce sens.

On a de nouveau exprimé le regret qu'on ressent du retard que le gouvernement met à nommer un percepteur des douanes à Montréal. Le conseil décide de demander au ministre de l'intérieur de se hâter de régler cette question le plus tôt possible.

Plusieurs des membres ont censuré les policiers qui soignent leurs affaires avant l'intérêt du pays.

Montréal est depuis trois ans sans collecteur des douanes et, hier, on a déclaré que c'était une honte de voir la ville ainsi traitée par le gouvernement.

M. Stevenson ne partagea pas cette opinion, le maire non plus, et la motion fut mise aux voix et rejetée sur le vote suivant:

MM. Connaughton, Currier, Leclerc, Beauséjour, Smith, McBride, Farrel, Savigneau, Rainville, Penny, Stevenson—11.

Contre—Lefebvre, Jacques, Grothé, Hurlbut, Brunet, Dupré, Préfontaine, Beauséjour, Kéroux, Nolan, Robert, Préfontaine—12.

Alors M. Savigneau insista pour entendre la lecture de tous les documents relatifs à la question de l'éclairage. M. Connaughton se leva et déclara et le calme se rétablit pour un instant. Ces documents lus, MM. Préfontaine et Brunet soulèvent la question préalable et demandent que le contrat soit adopté.

Cette proposition est suivie d'une autre de MM. Leclerc et McBride en faveur de l'ajournement, mais d'un huit s'opposent et la séance se continue.

A ce moment, M. Stevenson mit le feu aux poudres en taxant d'infamie la motion de M. Préfontaine, qui avait pour but d'empêcher toute discussion sur l'importante affaire de l'éclairage. M. Savigneau appuya son collègue du quartier Ouest et demanda qu'on ne vote pas à la vapeur. Les interruptions pleuvent de toutes parts.

MM. Brunet, Robert et Marsollet sont d'avis qu'on ne doit pas tolérer de discussion quand il s'agit de la question préalable. Telle n'est pas cependant l'opinion du maire et le bal va son train. M. Connaughton, M. Robert, mais le maire intervient et menace de faire expulser M. Robert.

M. Stevenson continue à dire que le maire n'a pas le droit de signer un contrat qui est révoqué par le public et la ville pour une période indéterminée.

M. Beauséjour l'interrompt et demande au maire d'appliquer le règlement qui permettrait pas de discours de plus de dix minutes. M. Robert se lève et dit: «Je ne trouve que les discours par leur ton sont une mauvaise plaisanterie. Les membres du conseil ont cru ainsi une réputation de fous dans le public».

M. Leclerc veut la discussion complète du contrat. Il soutient que la clause donnant à la compagnie le droit exclusif de faire usage des rues de la ville dégrève les prérogatives du conseil, c'est une «vraie».

De son côté, M. Turner demande que le contrat soit imprimé et distribué aux membres pour qu'ils en prennent connaissance.

M. Connaughton se réclame de la liberté du dix-neuvième siècle et ne veut pas que la canaille ait accès dans l'assemblée municipale.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

UN DEFICIT DE \$12,000

La commission scolaire de
Montréal

Et l'éducation dans la mé-
tropole

Pour le moment, il paraît certain que le gouvernement du Canada donnera, en temps et lieu, une réponse à l'arrêté du 27 juillet dernier.

Lorsque les commissaires des Ecoles Catholiques se sont réunis hier soir, le chanoine Brichet leur a soumis une lettre de M. McGowan, inspecteur des écoles du district, dans laquelle il dit: «Que les plaintes qui ont été formulées au dernier congrès de St-Hyacinthe au sujet de l'insuffisance de l'éducation ne peuvent guère s'appliquer aux écoles de Montréal».

Le Rev. Père O'Mara insista pour que deux nouvelles classes soient ouvertes dans sa paroisse où il y a jusqu'à 90 élèves dans une même classe. Le Dr Desjardins qui a visité l'école dit que l'engorgement qui existe actuellement présentait un danger pour la santé des enfants.

«Nous n'avons pas d'argent, mais un déficit de \$12,000», dit le Père Quinlivan.

Cependant le cas était urgent, on a nommé un sous-comité qui s'occupera de l'affaire. On lui a ensuite le rapport sur l'exercice financier qui laisse un déficit de \$12,000 pour 1896. Mais il fut déclaré que ce montant serait couvert par la perception des arriérés dus par la ville à la commission pour la taxe du quartier St-Gabriel.

Le département du revenu de l'intérieur a envoyé une copie de l'ordre en conseil du 25 septembre, mettant en vigueur les nouveaux règlements pour l'inspection du grain. Il y est parlé de l'augmentation des droits que le nouveau inspecteur, M. H. Labadie, encaissera: il devra remettre au gouvernement l'excédent de ses collections quand ses dernières dépasseront \$4,000.

L'association du beurre et du fromage demande au conseil qu'un inspecteur de fromages soit nommé dans les mêmes conditions que les autres inspecteurs: qu'il soit examiné et trouvé compétent par une commission d'experts avant d'être nommé officiellement par le gouvernement en signant les nouveaux règlements pour l'inspection du grain. Il y est parlé de l'augmentation des droits que le nouveau inspecteur, M. H. Labadie, encaissera: il devra remettre au gouvernement l'excédent de ses collections quand ses dernières dépasseront \$4,000.

Le conseil approuve cette requête et s'adresse au gouvernement en ce sens.

On a de nouveau exprimé le regret qu'on ressent du retard que le gouvernement met à nommer un percepteur des douanes à Montréal. Le conseil décide de demander au ministre de l'intérieur de se hâter de régler cette question le plus tôt possible.

Plusieurs des membres ont censuré les policiers qui soignent leurs affaires avant l'intérêt du pays.

Montréal est depuis trois ans sans collecteur des douanes et, hier, on a déclaré que c'était une honte de voir la ville ainsi traitée par le gouvernement.

M. Stevenson ne partagea pas cette opinion, le maire non plus, et la motion fut mise aux voix et rejetée sur le vote suivant:

MM. Connaughton, Currier, Leclerc, Beauséjour, Smith, McBride, Farrel, Savigneau, Rainville, Penny, Stevenson—11.

Contre—Lefebvre, Jacques, Grothé, Hurlbut, Brunet, Dupré, Préfontaine, Beauséjour, Kéroux, Nolan, Robert, Préfontaine—12.

Alors M. Savigneau insista pour entendre la lecture de tous les documents relatifs à la question de l'éclairage. M. Connaughton se leva et déclara et le calme se rétablit pour un instant. Ces documents lus, MM. Préfontaine et Brunet soulèvent la question préalable et demandent que le contrat soit adopté.

Cette proposition est suivie d'une autre de MM. Leclerc et McBride en faveur de l'ajournement, mais d'un huit s'opposent et la séance se continue.

A ce moment, M. Stevenson mit le feu aux poudres en taxant d'infamie la motion de M. Préfontaine, qui avait pour but d'empêcher toute discussion sur l'importante affaire de l'éclairage. M. Savigneau appuya son collègue du quartier Ouest et demanda qu'on ne vote pas à la vapeur. Les interruptions pleuvent de toutes parts.

MM. Brunet, Robert et Marsollet sont d'avis qu'on ne doit pas tolérer de discussion quand il s'agit de la question préalable. Telle n'est pas cependant l'opinion du maire et le bal va son train. M. Connaughton, M. Robert, mais le maire intervient et menace de faire expulser M. Robert.

M. Stevenson continue à dire que le maire n'a pas le droit de signer un contrat qui est révoqué par le public et la ville pour une période indéterminée.

M. Beauséjour l'interrompt et demande au maire d'appliquer le règlement qui permettrait pas de discours de plus de dix minutes. M. Robert se lève et dit: «Je ne trouve que les discours par leur ton sont une mauvaise plaisanterie. Les membres du conseil ont cru ainsi une réputation de fous dans le public».

M. Leclerc veut la discussion complète du contrat. Il soutient que la clause donnant à la compagnie le droit exclusif de faire usage des rues de la ville dégrève les prérogatives du conseil, c'est une «vraie».

De son côté, M. Turner demande que le contrat soit imprimé et distribué aux membres pour qu'ils en prennent connaissance.

M. Connaughton se réclame de la liberté du dix-neuvième siècle et ne veut pas que la canaille ait accès dans l'assemblée municipale.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

M. LAURIER A BROCKVILLE

Des réceptions en son
honneur

Partout, bienvenue et en-
thousiasme

Brookville, 16.—L'hon. M. Laurier, accompagné de M. John McMullan, M. P., et Geo. W. Dawson, M. P., et Alex. Smith, secrétaire de l'association libérale d'Ontario, est arrivé ici de Smith's Falls. Il est retourné à St-Lawrence Hall. M. Laurier est aujourd'hui à l'assemblée de Delta et reviendra ici dans la soirée. Départ pour Kingston à minuit le 17 au matin, et assemblée dans la soirée à Sydenham.

Vendredi soir M. Laurier ira à Toronto en route pour Markham où il parlera samedi. Après l'assemblée de Merrickville hier M. Laurier a été l'hôte de Rev. John Muir, un ancien pasteur de l'église anglicane. Il y a eu ensuite grande réception à l'hôtel Windsor.

Le départ pour Smith's Falls a eu lieu par le train de minuit. Les visiteurs ont été reçus par M. T. Frost, l'ancien député fédéral, et par M. M. Frost dans le cours de la soirée, et ensuite il y a eu réception à l'hôtel de ville. M. Laurier a adressé la parole M. McMullan aux membres du parti libéral. Le chef libéral a été l'objet d'une manifestation grandiose.

Le département du revenu de l'intérieur a envoyé une copie de l'ordre en conseil du 25 septembre, mettant en vigueur les nouveaux règlements pour l'inspection du grain. Il y est parlé de l'augmentation des droits que le nouveau inspecteur, M. H. Labadie, encaissera: il devra remettre au gouvernement l'excédent de ses collections quand ses dernières dépasseront \$4,000.

L'association du beurre et du fromage demande au conseil qu'un inspecteur de fromages soit nommé dans les mêmes conditions que les autres inspecteurs: qu'il soit examiné et trouvé compétent par une commission d'experts avant d'être nommé officiellement par le gouvernement en signant les nouveaux règlements pour l'inspection du grain. Il y est parlé de l'augmentation des droits que le nouveau inspecteur, M. H. Labadie, encaissera: il devra remettre au gouvernement l'excédent de ses collections quand ses dernières dépasseront \$4,000.

Le conseil approuve cette requête et s'adresse au gouvernement en ce sens.

On a de nouveau exprimé le regret qu'on ressent du retard que le gouvernement met à nommer un percepteur des douanes à Montréal. Le conseil décide de demander au ministre de l'intérieur de se hâter de régler cette question le plus tôt possible.

Plusieurs des membres ont censuré les policiers qui soignent leurs affaires avant l'intérêt du pays.

Montréal est depuis trois ans sans collecteur des douanes et, hier, on a déclaré que c'était une honte de voir la ville ainsi traitée par le gouvernement.

M. Stevenson ne partagea pas cette opinion, le maire non plus, et la motion fut mise aux voix et rejetée sur le vote suivant:

MM. Connaughton, Currier, Leclerc, Beauséjour, Smith, McBride, Farrel, Savigneau, Rainville, Penny, Stevenson—11.

Contre—Lefebvre, Jacques, Grothé, Hurlbut, Brunet, Dupré, Préfontaine, Beauséjour, Kéroux, Nolan, Robert, Préfontaine—12.

Alors M. Savigneau insista pour entendre la lecture de tous les documents relatifs à la question de l'éclairage. M. Connaughton se leva et déclara et le calme se rétablit pour un instant. Ces documents lus, MM. Préfontaine et Brunet soulèvent la question préalable et demandent que le contrat soit adopté.

Cette proposition est suivie d'une autre de MM. Leclerc et McBride en faveur de l'ajournement, mais d'un huit s'opposent et la séance se continue.

A ce moment, M. Stevenson mit le feu aux poudres en taxant d'infamie la motion de M. Préfontaine, qui avait pour but d'empêcher toute discussion sur l'importante affaire de l'éclairage. M. Savigneau appuya son collègue du quartier Ouest et demanda qu'on ne vote pas à la vapeur. Les interruptions pleuvent de toutes parts.

MM. Brunet, Robert et Marsollet sont d'avis qu'on ne doit pas tolérer de discussion quand il s'agit de la question préalable. Telle n'est pas cependant l'opinion du maire et le bal va son train. M. Connaughton, M. Robert, mais le maire intervient et menace de faire expulser M. Robert.

M. Stevenson continue à dire que le maire n'a pas le droit de signer un contrat qui est révoqué par le public et la ville pour une période indéterminée.

M. Beauséjour l'interrompt et demande au maire d'appliquer le règlement qui permettrait pas de discours de plus de dix minutes. M. Robert se lève et dit: «Je ne trouve que les discours par leur ton sont une mauvaise plaisanterie. Les membres du conseil ont cru ainsi une réputation de fous dans le public».

M. Leclerc veut la discussion complète du contrat. Il soutient que la clause donnant à la compagnie le droit exclusif de faire usage des rues de la ville dégrève les prérogatives du conseil, c'est une «vraie».

De son côté, M. Turner demande que le contrat soit imprimé et distribué aux membres pour qu'ils en prennent connaissance.

M. Connaughton se réclame de la liberté du dix-neuvième siècle et ne veut pas que la canaille ait accès dans l'assemblée municipale.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

MM. Marsollet et Leclerc proposent alors l'ajournement des débats. Cette motion est discutée et rejetée par un vote de 12 contre 11.

MM. Préfontaine et Beauséjour demandent au maire d'envoyer la parole à l'échevin M. Vienneux s'y refuse et dit que c'est une honte de demander la question préalable pour couper toute discussion.

LE PROCES DE SHORTIS

Le témoignage du docteur
Anglin

Une thèse du Dr Villeneuve
sur la folie

Beauharnois, 16.—A la reprise de l'audience, hier après-midi, M. Laurendeau a pris la parole pour soutenir l'objection de M. McMaster à propos de l'admission du témoignage du docteur Anglin. La couronne ne veut pas que l'on substitue un expert au jury et a protesté contre les questions de M. Greenhalgh. Elle prétend que l'on doit se borner à l'examen des faits qui ont accompagné et précédé le drame.

Le juge Mathieu, qui a consulté divers auteurs pendant la suspension d'audience, donne lecture des précédents points de nature à se rapprocher du cas actuel. Finalement, il déclare la question de la défense parfaitement légale.

La défense attache une grande importance à la décision du jury. En effet, elle lui permet de produire des experts et de leur faire non seulement des déclarations mais et communiquer les résultats de leurs observations, mais encore de leur tirer leurs conclusions, ce qui facilite la tâche du jury.

Le docteur Anglin revient continuer son témoignage.

L'accusé dit, à un singulier timbre de voix. Ses idées sont incohérentes, il ne fait rien comme les autres. Il a de bizarres idées sur la fatalité. Il a de fréquentes observations mentales et des hallucinations. Il a vu et de l'ouïe. L'audition des divers témoignages apportés en cour ont affermi le docteur dans son opinion sur le déplorable état mental de l'accusé.

Nouvelle objection de M. McMaster, laquelle est renvoyée.

Un point très important pour le docteur Anglin est le fait que plusieurs des accusés de Shortis ont été traités pour alléguement mental, les changements de caractère, sont incapables à s'orienter aux affaires, montrent les diverses phases de son évolution cérébrale. Quant à l'hérédité de la folie, elle est facile à reconnaître.

Le juge Mathieu demande au témoin la différence qu'il y a entre l'imbécillité et l'insanité.

L'imbécillité est une défectuosité et l'insanité est une maladie de l'esprit. Des deux, l'insanité est la plus grave. Elle est caractérisée par la perpétuation même du crime.

L'absence de la préméditation,

